

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 47 (1983)
Heft: 187-188

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Y. MALKIEL, Croisement, empiètement, bousculade de verbes latins en hispano-roman	271-297
J.-P. CHAMBON, A propos d'une source mineure de la lexicologie occitane : le <i>Glossaire de la langue d'oc</i> de Pierre Malvezin	299-334
G. MERK, Pourquoi un seul <i>r</i> dans <i>père, mère et frère</i> ?	335-351
H. GOEBL, Parquet polygonal et treillis triangulaire : les deux versants de la dialectométrie interponctuelle	353-412

COMPTES RENDUS :

R. ARVEILLER, J.-P. CHAMBON, A. GIER, G. KLEIBER, R. A. LODGE, R. MARTIN, J. NICOLAS, G. PICCILLO, P. RÉZEAU, G. ROQUES, C. SCHMITT, A. STEFENELLI, G. STRAKA, H. VAN DEN BUSSCHE, C. WIMMER	413-508
---	---------

CHRONIQUE :

Assemblée générale de la Société de Linguistique romane	509-522
X. RAVIER, Nécrologie de Jean-Claude Dinguirard	523-524
Colloques	525

Voir les indications concernant la Société de Linguistique Romane (adhésions, cotisations) et la Revue de Linguistique Romane (rédaction, abonnements, commandes), p. 3 de la couverture, à la fin de ce numéro.

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

AVIS AUX SOCIÉTAIRES ET AUX ABONNÉS

Les Sociétaires et les Abonnés, ainsi que les Librairies, sont priés de payer leur cotisation ou leur abonnement **avant le 1^{er} juin**, date à laquelle doit être arrêté le tirage de la Revue pour l'année en cours. Les commandes d'abonnements parvenues après cette date seront facturées au prix des volumes anciens.

Voici le montant des cotisations et des abonnements pour 1984 :

— cotisation des membres de la Société (versement à effectuer directement à la Société selon les indications ci-dessous)	180 FF
— abonnement des non-membres souscrit par l'intermédiaire d'une librairie	250 FF
— année écoulée	270 FF

RAPPEL

De nombreux Sociétaires ou Abonnés ne se sont pas acquittés de leurs dettes envers la Société (paiement de(s) l'année(s) écoulée(s)). Ils sont instamment priés de se mettre à jour à l'occasion du recouvrement des cotisations et abonnements pour 1984. Passé le délai du 1^{er} juin, tout Sociétaire ou Abonné non en règle se verra exposé à l'arrêt de l'envoi de la revue.

MODE DE PAIEMENT

Les cotisations et les abonnements doivent être versés :

— soit par *chèque bancaire (barré)* émis en francs français à l'ordre de la *Société de Linguistique romane*, et envoyé à M. Gilles ROQUES, Institut de la Langue française (C.N.R.S.), 44, avenue de la Libération, 54014 Nancy Cedex ;

— soit *au compte bancaire* « Ass. Linguistique Romane Société », n° 5938 60 42 D à la Société Nancéienne et Varin-Bernier, 125, avenue du Général-Leclerc, 54000 Nancy (par virement bancaire en francs français de la somme totale due à la Société, les frais de banque devant être à la charge de l'expéditeur) ;

— soit *au chèque postal Strasbourg 524-09*, libellé au nom de M. Georges STRAKA, Soc. Ling. romane, 25, rue du Maréchal-Juin, 67084 Strasbourg Cedex.

N.B. Indiquer clairement le nom et l'adresse du cotisant ou de l'abonné.
Ne pas émettre de chèques en monnaie autre que française.

